

**Présents :**

Mmes Urbain-Trouvé et Menuge (directrices) / M-Mmes Martin, Papon, Le Croller, Grossmann, Falvard (enseignants)

M-Mmes Laurencé, Emeriau, Da Silva, Messenger (représentants des parents - liste de Pessat)

Mmes Brihat, Radet, Mallet (représentants des parents - liste de Clerlande).

M-Mmes Dain, Vacher, Garcia Ramos (municipalité de Clerlande) - M-Mmes Delaître, Moulin, Diogon (municipalité de Pessat)

**Absents excusés :**

Mme Sancier (IEN) - Messieurs Dubois et Imbert (maires de Pessat et Clerlande) - M. Villatte (adjoint au maire de Pessat) Mme Desthuilliers, DDEN, Mme Tournayre (enseignante)

1) Le conseil d'école a voté pour le **regroupement des conseils** des deux écoles du RPI

2) **Présentation de l'équipe pédagogique du RPI** : Suite au départ de Véronique Roche, nous accueillons Frédéric Falvard à Clerlande pour la classe des CM1/CM2. Olivia Le Croller complète le temps partiel de Nadège Papon à Pessat et Mathilde Tournayre celui d'Audrey Urbain Trouvé à Clerlande.

**3) Résultats des Elections et présentation des représentants de Parents d'Elèves**

➤ **PESSAT** : Mme Laurencé, MM Emeriau et Da Silva (titulaires), Mme Michel (Mathé) et M. MESSAGER (suppléants) Pourcentage de participation : **79,51%**

➤ **CLERLANDE** : Mmes Brihat, Raddet (Chappuis), Mallet, Fraise, Dupic, Bombilaj Participation : **73.04%**

Nous vous avons communiqué leur **adresse mail et numéro de téléphone** afin que vous les contactiez si besoin, notamment si vous souhaitez qu'ils fassent remonter vos questions ou autre lors des **prochains Conseils d'Ecole** : Jeudi 9 février à Pessat / Lundi 19 juin à Clerlande.

4) **Les règlements intérieurs** (celui du Conseil d'école, et celui du RPI) ont été votés à l'unanimité.

Les **horaires** ont été mis à jour (articles 1.2 et 4.2) Ils seront valables pour toutes les années paires, (rentrée 2016, 2018, etc). En années impaires, nous reviendrons aux horaires de l'année scolaire dernière.

**M. Dain rappelle qu'il a fallu demander une dérogation pour les NAP. Partout ailleurs, elles se font sur 4 créneaux de 45 minutes. Pour notre RPI, compte tenu des contraintes de transport, et de mutualisation du personnel animant les NAP, il est difficile de faire autrement que sur 2 séances.**

Dans un souci écologique, **le règlement de l'école sera à consulter via le site internet**. (Nous demanderons aux familles de signer un papier attestant qu'ils ont pris connaissance de ce règlement) Si toutefois certaines familles ne pouvaient pas avoir accès à internet, elles pourront nous le faire savoir afin que nous leur fassions parvenir un exemplaire papier.

**On nous informe qu'il n'y a plus de SIVOS à compter du mois de janvier mais une convention est signée entre les 2 communes, et une personne référente nous sera indiquée.**

**Monsieur Dain rappelle aux familles de bien respecter le règlement du périscolaire, notamment au niveau des horaires. Il y aura bientôt des pénalités financières pour les retardataires en garderie du soir.**

## 5) les EFFECTIFS du RPI

	PESSAT	CLERLANDE	AUTRE	
18 PS	10	8		68
19 MS	7	12		
19 GS	7	12		
20 CP	4	8		76
	4	4		
17 CE1	8	9		
19 CE2	10	8	1	
18 CM1	10	7	1	
14 CM2	7	7		
<b>TOTAL 144</b>	<b>67</b>	<b>75</b>	<b>2</b>	

### PESSAT

18 PS / 6 MS = 24

13 MS / 10 GS = 23

9 GS / 12 CP = 21

### CLERLANDE

8 CP / 17 CE1 = 25

19 CE2 / 7 CM1 = 26

11 CM1 / 14 CM2 = 25

**nombre de familles** : 99 dont 14 nouvelles familles (bienvenue à elles !)

Comme annoncé en conseil d'école en juin dernier, nous avons dû partager l'effectif des CP sur les 2 sites, du coup, toutes les classes sont à double niveau. Il est à noter que les classes de Clerlande ont des effectifs relativement chargés. Et que pour la première fois, il y a plus d'élèves à Clerlande qu'à Pessat (pour rappel, l'an dernier Pessat 75 / Clerlande 68)

Perspectives à venir : effectifs de PS prévus dans les 2 ou 3 années à venir : 15 enfants nés en 2014, 15 enfants nés en 2015, et pour l'instant, 11 nés en 2016

## 6) les NOUVEAUX HORAIRES

année paire			
Pessat		Clerlande	
8h30 – 11h45 (mercredi 11h30)	classe	8h45-12h (mercredi 11h45)	classe
13h45 – 16h30 lundi jeudi 13h45 – 15h mardi vendredi	classe	<b>13h20 - 13h50 lundi et jeudi</b>	<b>APC</b>
<b>15h – 15h30 mardi vendredi</b>	<b>APC</b>	14h – 15h15 lundi jeudi 14h – 16h45 mardi vendredi	classe
15h – 16h 30 mardi vendredi	NAP	15h15 – 16h45 lundi jeudi	NAP

## 7) Péricolaires

**Alison Rougier** remplace Aurélie Martins, elle est recrutée par Clerlande en contrat aidé, 1 an renouvelable une fois

L'Inspecteur d'Académie, Philippe Tiquet, dans sa lettre de rentrée, insiste sur le fait que le temps de l'enfant doit être observé dans sa globalité. Il demande à ce que l'école ait sa place dans le suivi et l'évaluation des projets des **NAP** (appelés temps territoriaux, car gérés par les municipalités), et il nous demande d'engager une réflexion sur la complémentarité entre activités scolaires et périscolaires avec les acteurs concernés.

*C'est ce que nous essayons de faire depuis l'an dernier déjà, même si personnel des NAP et équipe enseignante manquent de temps de concertation.*

**Personnel en charge de tout ce qui est EXTRA SCOLAIRE donc géré par les municipalités : Clerlande Pessat**

	PESSAT						CLERLANDE				
	ATSEM	garderie	bus	cantine	NAP	ménage	garderie	bus	cantine	NAP	ménage
<b>Nathalie Martins</b>	X				X						
<b>Isabelle Barsse</b>	X	X		X	X						
<b>Nathalie Chassagnette</b>	X	X		X	X						
<b>Christine Monnier</b>		X soir	X soir		X sieste	X					
<b>Alison Rougier</b>				X	X					X	
<b>Ludovic Martin</b>			X mercredi	X	X	X				X	
<b>Sandrine Farnier</b>							X	X matin	X	X	
<b>Mireille Krayzel</b>							X		X	X	X
<b>Jocelyne Baily</b>							X		X		X

Nous avons la chance d'avoir une ATSEM par classe et remercions les municipalités pour l'effort qu'elles consentent dans ce sens. Nous regrettons que Nathalie Martins soit la seule ATSEM non titulaire, d'autant plus au regard de la qualité de son travail et de son investissement exemplaire; Monsieur Dain nous explique que la commune n'a pas les moyens financiers de la titulariser, mais s'arrangera à ce que son contrat puisse être renouvelé le plus longtemps possible.

**8) organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Il y a 3 types d'APC, prises en charge par l'équipe enseignante :

APC / aide aux élèves en **difficulté scolaire**

**Sur Pessat** : à partir de Novembre, priorité aux CP qui seront pris en charge deux fois par semaine Nadège et Sandrine pour pallier à leurs difficultés. Puis ces APC se poursuivront selon les besoins des élèves, qui évoluent au cours de l'année. Si besoin, ce soutien pourra être proposé à des élèves de GS, voire de MS.

**Sur Clerlande** : Tous les élèves peuvent être pris en charge pour des aides ponctuelles, de manière pas forcément régulière.

APC / activités en liaison avec le projet d'école :

**Sur Pessat** : Les GS d'Anne Marie participeront en petits groupes à des activités autour de la création d'un abécédaire tactile, et ceux de Sandrine à la réalisation d'un livre de recettes

**Sur Clerlande** : cela ne commencera pas avant la période 3.

APC / aide aux devoirs : selon les besoins

Nous soulignons le fait qu'il existe des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté, constitués de psychologues scolaires et enseignants spécialisés) sur chaque circonscription mais que pour nos écoles nous ne sommes dotés que d'un psychologue scolaire.

**9) le PROJET D'ECOLE 2016/2019**

➤ Nous l'avons présenté en Conseil d'Ecole l'année dernière.

➤ Nous maintenons donc nos priorités au calcul mental et à la résolution de problèmes (pour les mathématiques) et à l'expression écrite, ainsi qu'à la compréhension en lecture (pour le français).

Les CE2 viennent de passer des évaluations nationales dont les résultats sont très bons.

➤ Il y a trois ans, le fil conducteur pour toutes les classes du RPI était le partage d'une culture commune, par le biais de l'étude des contes traditionnels, il y a deux ans c'était la connaissance de notre patrimoine régional, avec en point d'orgue le bal traditionnel, l'an dernier nous avons choisi de lier toutes les classes de l'école autour de la citoyenneté et de l'éco-citoyenneté (tolérance, développement durable) Cette année, nous tisserons « le fil du temps »...

#### 10) EXERCICES DE SECURITE / PPMS

➤ Trois exercices obligatoires sont prévus dans toutes les écoles : incendie, intrusion attentat, risques majeurs.

➤ A Pessat, 29/09 incendie – 18/10 intrusion (problématique de cet exercice : ne pas apeurer les élèves, se cacher, dédramatiser l'exercice) – 29/11 risques majeurs

➤ A Clerlande : 14/10 intrusion. Les autres exercices surviendront de manière inopinée.

➤ Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est mis sur une plateforme internet, c'est un document secret, les mairies, les services de gendarmerie y ont accès. Nous rappelons que nous ne sommes pas des professionnels de la sécurité. Au sein de chaque équipe pédagogique, nous avons essayé d'envisager des protocoles de mise en sécurité en faisant appel à notre bon sens. Nous trouvons difficile de décider des endroits où se confiner, de la nécessité d'évacuer ou de se confiner, selon la situation, c'est pourquoi nous avons demandé les conseils des services de gendarmerie, en vain. Ces exercices sont intéressants toutefois pour acquérir quelques automatismes si un problème se présentait. (rester calme, savoir évacuer, savoir se cacher, savoir se protéger...) et que ces automatismes sont transposables à la maison.

➤ **Noter que cela nous est imposé par l'Education Nationale, donc cela ne concerne les élèves que sur le temps scolaire. Qu'en est-il sur le temps extra scolaire ? Monsieur Dain dit qu'une réflexion sera engagée.**

➤ **Nous demandons aux municipalités de nous préparer les « valises d'urgence »**

➤ **A Pessat, nous demandons qu'une clé soit accrochée à côté de la porte du bureau de la directrice, et que la sous pente de la classe verte soit désencombrée. Merci d'avance**

#### 11) point sur la COOPERATIVE

➤ Cotisations volontaires des parents lors de la rentrée : Encore une très forte participation, **un grand merci aux parents!** Le montant des cotisations se monte à environ 1400€, comme les deux années précédentes ! (A déduire comme chaque année les frais d'adhésion des élèves et des enseignants à l'OCCE, organisme qui gère les coopératives, permet aux enseignants de gérer de l'argent dans le cadre de l'école, et assure les biens acquis par la coopérative, et les élèves sur le temps scolaire à 4,50€ de forfait pour l'adhésion de notre coop à l'OCCE, puis 1,80€ par enfant et enseignant, puis 38€ d'assurance) total 316€

➤ Chaque année, la coop du RPI profite des cotisations des parents, du marché de Noël, de la vente d'objets photographiques et des photos de classe, des bénéfices réalisés lors du Carnaval, de la kermesse et de la tombola, mais aussi de subventions municipales et parfois de dons (l'association des anciens élèves de Clerlande nous a d'ailleurs fait don cette année encore de 155€, merci !)

Et cet argent sert à financer divers achats pour les classes, livres, jeux, fournitures pour le bricolage, la cuisine, les goûter d'anniversaire ou après la piscine, le jardinage, les sorties et spectacles, les transports des élèves, des fichiers pédagogiques pour les enseignants.

➤ A ce jour, il y a 3000€ sur le CCP

**Projet de remplacement des tricycles volés à Pessat l'an dernier** Nous envisagions cette année d'utiliser l'argent récolté au marché de Noël et lors de la vente d'objets photos sur Pessat pour acheter 8 vélos (devis catalogue casal, 1400€) Mais finalement, la municipalité de Pessat propose de prendre en charge cette dépense, à la place de la subvention qu'elle nous donne chaque année pour aider à financer les voyages scolaires (qui se montait à 300€). Nous les en remercions. Et du coup, nous emmènerons les maternelles et CP au cinéma au mois de décembre.

## 12) LA PISCINE

➤ PISCINE PESSAT (pour les GS et les CP, soient 32 élèves) les jeudis de 15 à 16h du 15/09 au 01/12 inclus (10 séances) / merci aux parents et grands-parents qui nous accompagnent, sans lesquels nous aurions dû annuler l'activité. ATTENTION : la séance du 1/12 est supprimée car la piscine est réquisitionnée par la ligue d'Auvergne de sport adapté.

À Noter des difficultés d'organisation cette année car il y a une autre école avec nous (Enval). Cette année le goûter est pris en charge par la coop

➤ PISCINE CLERLANDE (pour les CP CE1 et CE2) les jeudis du 16 /09 au 02/12 de 14 à 15h mais la dernière séance sera réservée aux cm2 pour valider la compétence du palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences.

## les INTERVENANTS EXTERIEURS

➤ à Clerlande : Deux intervenants EPS : Yohan Jacquet (vendredi) / Laurianne (mardi) → 2h par semaine et par classe (mardi matin, 2 créneaux au gymnase de Chappes en période 3)

Intervenante musique: Bénédicte Marty qui sera remplacée par Céline Barbassot pendant son congé maternité.

(Ces intervenants et le transport des élèves au gymnase sont pris en charge par la Communauté des communes d'Ennezat)

➤ Toujours pas d'intervenant à Pessat, mais d'autres avantages (11 navettes gratuites en direction des musées de Riom, et de la bibliothèque)

13) La HIBOUTHEQUE adhésion aux services en ligne de Canopé (30€ en tout pour l'année pour chaque école, pris en charge par la coop)

➤ Pessat Notre Hiboutheque comporte environ 700 livres. Les élèves y vont par petits groupes une fois par semaine, les NAP peuvent utiliser la bibliothèque. Merci de prendre grand soin des livres, et de les réparer si besoin.

➤ Clerlande est en attente d'un service civique pour réorganiser la bibliothèque (couvrir les livres, coller les étiquettes codes, ...)

**SITE INTERNET** <http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/0630947M/6710--0630947M.htm>

Suite à la demande d'une maman, nous nous chargeons de mettre le **menu de la cantine** sur le site, il se trouve en principe sur le site des mairies. Nous admettons qu'il est plus simple de trouver toutes les informations concernant l'école et le péri scolaire sur un même site, mais c'est une charge de travail de plus pour les directrices.

➤ Dans la rubrique **documents** vous trouverez les comptes rendus des conseils d'école, le règlement intérieur.

➤ Dans la rubrique **projets**, les enseignants qui le souhaitent mettent en ligne des photos, des chansons, des vidéos, le cahier de vie ... Cela leur prend beaucoup de temps, j'espère que vous prendrez le temps de consulter ces pages.

➤ Dans la rubrique **informations**, comme son nom l'indique, vous retrouverez des informations sur l'école (adresse, numéro de tél, etc.)

➤ Et visite de l'école dans la rubrique **l'école en photos**, ainsi qu'un petit trombinoscope du personnel encadrant les NAP.

### 13) Projets des enseignants pour les élèves :

**Pessat :** pour ce début d'année scolaire :

➤ L'animatrice du SBA va revenir ( gratuitement ) ( 3 interventions dans chaque classe en décembre et février )

Nous continuer la sensibilisation des enfants au tri, et au recyclage (la collecte de feutres usagés est poursuivie même si l'organisme « terra cycle » ne peut réceptionner le fruit de notre collecte pour le moment)

Nous continuons également nos activités autour du jardin et du composteur.

➤ Intervention de l'association anis étoilé, puis sortie au pré du puy à Cébazat le 27/09 (classes de GS/CP et CP/CE) Coût du bus : 150€) Nous avons vu l'importance des haies, qui vit dans les haies, la culture biologique, le rôle de abeilles dans la pollinisation

➤ Projet de planter une haie dans notre jardin

➤ Projet d'agrandissement du jardin : **Mme Diogon précise que c'est une charge de travail supplémentaire pour le cantonnier, nous le comprenons bien, mais c'est quand même plus joli à voir que la friche qu'il y avait avant. Nous renouvelons notre demande d'un point d'eau.**

Nous prévoyons d'acheter du matériel (arrosoirs, etc) avec l'argent de la coop.

**Clerlande :**

➤ Intervention de l'association anis étoilé puis sortie au pré du puy le 4/10 (bus 130€)

➤ Participation au projet école et cinéma : les élèves visionneront 3 films (coût pour la coop : 90 euros, pour les familles 1.50 €. frais de bus : 180 euros)

➤ Participation au prix littéraire des incorruptibles (coût pour la coop : 330 euros)

➤ Participation aux 30 ans de l'école de musique d'Ennezat (chorale d'enfants) le jeudi 15 décembre.

### 15) PLANIFICATION D'ÉVÉNEMENTS AUTOUR DE L'ÉCOLE

➤ **MARCHÉ DE NOËL à Pessat.** Nous avons eu du mal à nous mettre d'accord sur la date, en raison de contraintes : spectacle de Noël offert par le comité des fêtes de Clerlande aux petits clerlandais le 16/12 à 19h, chorale des élèves de Clerlande à Ennezat le 15/12. Du coup, nous nous résignons à opter pour la date du **mardi 13/12, 18h** Les objets seront fabriqués par les élèves en classe aidés les NAP. Les objets photographiques seront récupérés par les parents sur place. Pas d'objets créés par les élèves à Clerlande car cela demande trop de temps pour les réaliser, mais les enseignants proposent que les élèves chantent.

**\*Reste à voir s'il y aura une buvette tenue par les parents ?**

➤ **CARNAVAL à Clerlande samedi 18 mars matin (buvette, vente de crêpes, de confettis, par les parents A VOIR ULTERIEUREMENT)**

**\*Monsieur Emeriau rappelle qu'il faudrait contacter l'école de musique d'Ennezat pour mettre de l'animation**

➤ **fête du RPI au château de Pessat samedi 10 / 06** (spectacle organisé par les enseignants, **organisation de jeux parents / enfants et d'une tombola par des parents volontaires A VOIR ULTERIEUREMENT**)

### 16) QUESTIONS DIVERSES

➤ Problème de la **chaleur dans les classes de Clerlande** : M. Dain promet qu'ils vont encore étudier des solutions. Les enseignants ont relevé des pics à 34°C en septembre et juin !

➤ **Question des parents au sujet des tarifs de cantine, et d'aides financières éventuelles :**

Les habitants de Pessat ont reçu un courrier, ils peuvent demander une aide du CCAS sur présentation de leur avis d'impôt et en fonction de leur quotient familial. Certaines familles peuvent ainsi bénéficier de réduction sur leur facture de cantine et garderie.

Par contre pas de fonds CCAS à Clerlande, donc pas d'aide.

Les repas coûtent 4,15€, des repas moins chers ont été testés, mais ils n'étaient pas adaptés aux enfants.

➤ **Question des parents au sujet de la cantine de Pessat.** Les petits restent trop longtemps dans la cantine (12h 13h10) Il semblerait qu'il y a des problèmes d'organisation.

Mme Moulin propose qu'un groupe de travail et de discussion se mette en place d'ici les 15 jours prochains. Il faudrait que des parents aillent observer le déroulement des repas, l'organisation en place et les contraintes du personnel, puis une réflexion sera engagée pour améliorer la prise en charge des enfants.

➤ **Formulaires de rentrée :** Mme Brihat demande si une simplification des papiers donnés à remplir aux parents à la rentrée serait possible.

Nous y avons déjà songé, et réfléchi, c'est fastidieux à remplir pour les parents, mais aussi pour les directrices et les enseignants ; photocopies, distribution, réception, etc... Et pour autant, ces papiers sont indispensables et importants

Les élèves sont inscrits à leur entrée en PS dans le registre base-élèves par la secrétaire de mairie, mais les renseignements qui y sont inscrits restent figés. Il peut survenir des changements de numéro de téléphone, ou de situation matrimoniale des parents, ...

Une forme numérique pourrait être envisagée ? Mais tous les parents ne maîtrisent pas l'outil informatique.

Nous avons pensé aussi à vous rendre ces documents en fin d'année scolaire, en vous demandant de les rapporter à la rentrée, modifiés si nécessaire par vos soins.

D'ici septembre 2017, une solution sera trouvée, c'est certain !

Merci à tous les participants  
les directrices